**26ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(31 octobre - 11 novembre 2016)**

**Timor-Leste**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 3 novembre 2016 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation de Timor-Leste.

La France souhaite faire les recommandations suivantes au Timor-Leste:

- Renforcer son arsenal juridique en adhérant à la Convention Internationale contre les disparitions forcées, à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et veiller à ce que le droit national soit en conformité avec les dispositions du Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;

- Poursuivre les efforts en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et de promotion de l’égalité femmes-hommes, y compris en menant des programmes de sensibilisation de l’opinion publique sur le sujet ;

- Mettre la nouvelle loi sur les médias en conformité avec les normes internationales, et veiller en particulier à ce qu’elle ne porte pas atteinte au travail des journalistes, à la liberté d’expression et au droit à l’information des habitants ;

- Assurer que les violations commises par des membres des forces de sécurité font l’objet de poursuites judiciaires ;

- Poursuivre les efforts entrepris dans la protection des enfants contre les violences, négligences et abus, en adoptant notamment le Code des enfants, et veiller à ce que la stratégie nationale pour la protection des enfants 2011-2030 soit mise en œuvre de manière efficace.

Je vous remercie./.